

Hardelot, reine du vélo

Le 2 roues a la cote ! Selon un sondage BVA, le vélo est l'activité la plus pratiquée par les Français (30%). La station favorise sa pratique par ses infrastructures comme en atteste le baromètre des villes cyclables. L'aménagement récent de voies en Chaucidou va dans ce sens.

Ainsi le Baromètre des villes cyclables classe Neufchâtel Hardelot deux fois années de suite comme la première ville des Hauts de France pour la moyenne des notes attribuées par les cyclistes aux 25 questions. Daniel Dourlens adhérent de l'APH et correspondant de l'Association Droit au Vélo (ADAV) s'en réjouit.



www.parlons-velo.fr

Neufchâtel-Hardelot a recueilli 68 réponses au baromètre 2019, soit 18,14 pour 1000 habitants. Pour mémoire 65 personnes avaient répondu en 2017 soit une augmentation de 4 %, « Que ceux qui ont pris le temps de répondre soient particulièrement remerciés ».

La note moyenne donnée par les répondants aux 25 principales questions est de 3,79 (3,64 en 2017, soit une amélioration de 3% (0,15/5)) soit la lettre « C » sur une échelle graduée de 1 « G » très mauvais » à 6 « A » excellent. Elle est la première des Hauts de France et la 11° de France sur les 768 villes qui ont enregistré au moins 50 réponses.

Les points forts : Usage du vélo démocratisé ; « je circule en sécurité dans les rues résidentielles » ; « se déplacer à vélo est agréable » ; « peu de conflits piétons cyclistes »



Le vélo est une activité familiale par excellence !

Les points les plus faibles : il n'y a pas de rues en double sens cyclable .En cas de travaux pas de solution alternative sûre pour les vélos ; il manque de panneaux de signalisation pour les vélos ;

En résumé : « je dirais que les conditions pour l'usage du vélo sont bonnes » conclut Daniel Dourlens: 4,2 sur échelle de 1 à 6 est un résultat honorable bien que perfectible.

Ainsi on circule avec facilité en vélo. Citons pour l'essentiel

- l'avenue Francois 1^{er} du terrain hippique jusqu'au Carrefour City
- L'avenue John Whitley qui mène à la D940
- l'avenue du Général de Gaulle et avenue Foch jusqu'à la mer en passant par l'avenue du Biez, des Sarcelles de la Grève
- en bord de mer de la résidence des Corsaires jusque-là résidence Europe. Vers plein sud, le chemin a été élargi mais n'est pas balisé et donc toujours interdit aux vélos. Les cyclistes attendent avec impatience la réalisation des travaux promis pour leur permettre d'aller jusqu'à la résidence plein sud !

Les avenues François 1^{er} et du Général de Gaulle viennent d'être aménagées en Chaucidou. De quoi s'agit-il ? La "Chaucidou" (contraction de "**ch**aussée pour les **ci**rculations **d**ouces"), est un concept qui nous vient de Suisse et d'Allemagne. Dans le cadre de la réglementation française actuelle, il faut parler de "chaussée à voie centrale banalisée". Cet aménagement consiste à remplacer, en modifiant la signalisation horizontale (marquage au sol), les deux voies de circulations routières (une pour chaque sens de circulation) par une seule voie centrale (banalisée et utilisable dans chaque sens de circulation) à laquelle sont adjointes deux bandes latérales multi-usages, principalement (mais pas exclusivement) dédiées à la circulation des vélos.

L'avantage de cet aménagement réside principalement dans le fait qu'il amène à une diminution de la vitesse des véhicules (modification de la perspective et réduction de la largeur apparente de la chaussée) et donne une meilleure place aux déplacements doux, même si les deux bandes latérales ne sont pas des bandes cyclables réservées aux vélos.



En conclusion, Hardelot est de plus en plus accueillante pour le vélo ce que ne manquera pas de renforcer son attractivité pour les estivants de plus en plus sensibles au côté Nature et sport de la station

Voitures et cyclistes sur la route : les bonnes pratiques

D'après le site de la MATMUT et celui de l'ADAV (Association Droit Au Vélo)

Sur les routes, les cyclistes sont de plus en plus nombreux à partager la chaussée avec les voitures. Règles de sécurité, de courtoisie, droits et devoirs des usagers : les règles à respecter pour une bonne cohabitation entre cyclistes et automobilistes.

La sécurité des cyclistes dans le Code de la route

Pour dépasser un vélo, une voiture doit respecter une distance de sécurité d'un mètre minimum en agglomération. Cette distance est étendue à 1,50 mètre sur les routes de campagne.

Interdiction pour une voiture de stationner sur une piste cyclable, même pour quelques minutes seulement. L'infraction met aussi en danger les cyclistes qui doivent faire un écart brusque sur la chaussée pour éviter le véhicule.

Cyclistes sur la route : des règles à respecter aussi

Pour la sécurité de tous, **les cyclistes** doivent respecter certaines règles qui leur sont propres mais aussi les dispositions communes à tous les usagers de la route, motorisés ou non.

Il est recommandé aux usagers à vélo de respecter une distance de sécurité d'un mètre avec les véhicules circulant devant eux et ceux garés sur le côté.

Sur route les cyclistes peuvent rouler à deux de front, ceci permet aux automobilistes de les doubler plus rapidement que s'ils sont en file indienne.

Autre obligation pour les deux roues, celle d'être visible par les autres usagers de la route. Concrètement, cela correspond au port d'un gilet réfléchissant si la visibilité est mauvaise, ou dès la tombée de la nuit hors agglomération. Le vélo doit aussi être équipé d'un feu jaune ou blanc à l'avant, d'un feu arrière rouge et de catadioptrés.

Ecarteur de danger et rétroviseur sont très utiles

De manière générale, en ville ou hors agglomération, **un cycliste** est soumis au même Code de la route qu'un automobiliste. Il est donc tenu de respecter la signalisation, qu'il s'agisse des feux tricolores, des panneaux stop ou sens interdit, sauf si une signalisation spéciale pour les cyclistes existe (le Double sens cyclable ou DSC).

